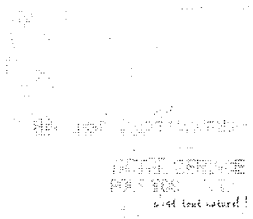


Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le 04/04/2015



N° 15-07
RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION RELATIVE AUX LAMPES
USAGEES AVEC L'ORGANISME
OCAD3E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 18 mars
Le bureau dûment convoqué le 05 mars 2015
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 14-25 du 11 juin 2014
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur LEVY

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 11

PRESENTS :

Monsieur LEVY Henri
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur QUEMIN André
Monsieur SAUNIER Philippe
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOUVIER PATRON Denis
Madame SAPET Myrienne
Monsieur JOVET Jean Marc

Envoyé en préfecture le 23/03/2015

Reçu en préfecture le 23/03/2015

Affiché le 23/03/2015

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques ménagers (DEEE) sur les déchèteries du syndicat, nous avons signé une première convention relative aux lampes usagées le 26.03.2007 avec OCAD3E, organisme coordonnateur du dispositif, chargé en outre du reversement des aides en ce domaine.

Cette convention a été conclue pour une période de 6 ans. Une nouvelle convention a donc été signée le 18 mars 2013, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2013.

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les lampes usagées pour la période 2015-2020, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème (arrêté du 24 décembre 2014 par le Ministère de l'Écologie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie).

Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer le renouvellement de cette convention relative aux lampes usagées avec OCAD3E, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2015.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18 mars 2015

Henri LEVY,
Président

